

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL**

Réf. : N°018/2022  
 Page 1/1

**Objet :**  
 Programme  
 d'action\_Projet de  
 territoire 2023

Membres : 18  
 Présents : 13  
 Pouvoirs : 1  
 Votants : 14  
 Pour : 14

L'an deux mille vingt-deux et le 9 décembre à 15h00, Les membres du Comité Syndical du Regroupement Intercommunal de Valorisation d'Aménagement et de Gestion de l'Étang de Salses-Leucate, dûment convoqués le 28 novembre 2022, se sont réunis au lieu du siège du syndicat, sous la Présidence de Michel PY.

Titulaires présents : Pierre ABELANET, Régis BEDOS, Marie-Laure BOYER-CORCUFF, Marie BRETON, Estelle DEDEBANT, Bernard DEVIC, Mariette GERBER, Alain GOT, Marie-Laure GUIRADO, Lucas JAULENT, Joël LEVASSEUR, Michel PY, Marc SOLDEVILA

Pouvoirs : Laurence REKAS à Michel PY

Secrétaire de séance : Régis BEDOS

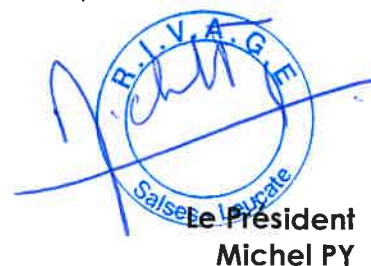
Monsieur le Président expose le programme d'action 2023 issu notamment du SAGE de l'étang de Salses-Leucate et ayant comme objectif la préservation et la restauration des milieux aquatiques et de leurs fonctionnalités. Il détaille ensuite le plan de financement prévisionnel lié à cette opération.

Programme d'action Salses-Leucate 2023			
Dépenses		Recette	
Salaires et charges	98 100 €	Agence de l'Eau	62 181,5 €
Primes d'assurance	4 000 €	Région Occitanie	21 000,0 €
Déplacements et missions	3 300 €	Autofinancement	23 618,5 €
Frais postaux et télécomm.	1 400 €		
<b>TOTAL</b>	<b>106 800 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>106 800 €</b>

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,  
 Décide :

- D'adopter le programme<sup>56</sup> d'action 2023 pour la préservation et la restauration des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'étang de Salses-Leucate et de leurs fonctionnalités. Ce programme sur la période 01/01/2022 – 31/12/2023,
- D'adopter le plan de financement prévisionnel pour cette animation,
- De programmer les opérations prévues dans ce programme sous condition d'obtention des financements,
- D'autoriser Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires à l'obtention des aides financières (Agence de l'Eau, Région Occitanie, ...) et à signer toutes pièces y afférent.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
 A LEUCATE,  
 LES JOURS MOIS ET AN QUE DESSUS.



**Le Président  
 Michel PY**